

Efficacité énergétique des bâtiments: Hausse importante des subventions 2017 mises à disposition par l'Etat de Vaud




Taxe CO₂ *Nouvelle répartition pour 2017*

Affectation partielle de la taxe CO₂ sur les combustibles (84fr./t CO₂) pour l'assainissement des bâtiments:
Env. **300 mio. CHF** pour la Suisse


Fonds vaudois pour l'énergie
(0,18 ct./kWh)
Env. **7 mio. CHF**

22 mio. CHF 
pour l'isolation
des bâtiments

+

5 mio. CHF 
pour les énergies
renouvelables

+

5 mio. CHF 
pour les énergies
renouvelables

Au total, **32 mio. CHF** à disposition des propriétaires vaudois pour l'isolation des bâtiments et les énergies renouvelables

Programme de subventions 2017

Principes généraux

- Les subventions sont basées sur le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa)
- Le ModEnHa définit les domaines donnant droit aux contributions globales de la Confédération ainsi que les conditions à respecter.
- Il fixe des seuils minimaux de subventions pour chaque domaine, mais laisse la liberté aux cantons de prévoir des aides plus importantes selon leur politique énergétique.

Programme de subventions 2017

Augmentations des aides

	2016	2017
Isolation de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre	Base : 30 fr/m ² Bonus isol. : +20-40 fr./m ²	Base : 70 fr/m ² Bonus isol. +20 fr./m ²
Capteurs solaires	Forfait : 1800 fr. 180 fr./m ²	Forfait : 4000 fr. 2500 fr. + 500fr./kW
Rénovation complète avec certificat Minergie	Minergie : Hab. ind. : forfait 6000 fr. Hab. coll. : 30 fr./m ² Autres : 20 fr./m ² Minergie-P : Hab. ind. : forfait 15000 fr. Hab. coll. : 60 fr./m ² Autres : 40 fr./m ²	Minergie : Hab. ind. : 100 fr./m ² Hab. coll. : 60 fr./m ² Autres : 40 fr./m ² Minergie-P : Hab. ind. : 155 fr./m ² Hab. coll. : 90 fr./m ² Autres : 65 fr./m ²

Les subventions représentent en moyenne une aide de **20 à 30%** de l'investissement, voire plus dans certains cas.

Programme de subventions 2017

Les bénéficiaires

- Propriétaires privés
- Propriétaires institutionnels
- Personnes morales
- Communes

Les bâtiments de la Confédération, du canton, les sociétés ayant signé des conventions d'objectifs d'économies de CO₂ n'ont pas droit à ces aides financières.

Programme de subventions 2017

Travaux d'isolation

Rénovation du bâtiment avec mesures ponctuelles d'isolation

- Isolation de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre.
- Bonus pour l'amélioration de la qualité d'isolation.
- Bonus pour la rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment.

Programme de subventions 2017

Rénovations avec certification Minergie ou CECB

Rénovation complète du bâtiment sans étape

- Rénovation complète avec certificat Minergie
- Rénovation complète avec certificat CECB



Programme de subventions 2017

Installation de systèmes renouvelables

Remplacement d'un chauffage principal à gaz, mazout ou électrique par un/une:

- Chauffage à bûches ou à pellets avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique, puissance cal. $\leq 70\text{kW}$
- Chauffage à bois automatique, puissance cal. $> 70\text{kW}$
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Installation de capteurs solaires thermiques

Projets de réseaux de chauffage à distance

- Nouvelle construction ou extension du réseau de chauffage à distance
- Nouvelle construction ou extension de l'installation de production de chaleur

Programme de subventions 2017

Bâtiments neufs

Nouvelle construction hautement efficace

- Nouvelle construction Minergie-P, Minergie-P-ECO

Les subventions sont destinées en principe aux seuls bâtiments existants, exception faite de cette mesure visant à favoriser des bâtiments à haute performance énergétique.

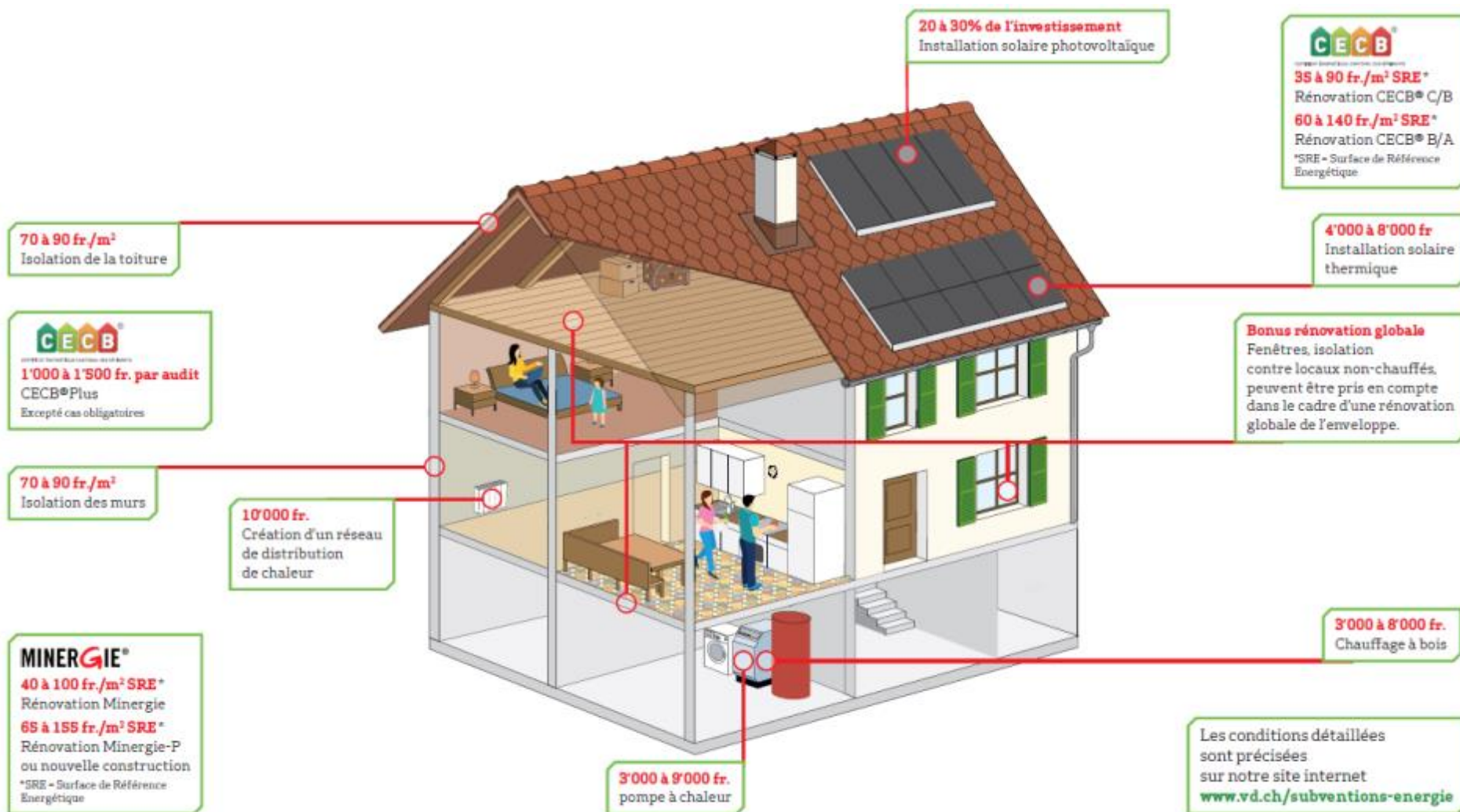
Modèle d'harmonisation des cantons

Principales nouveautés

- Elargissement des aides financières au remplacement d'un chauffage au gaz ou à mazout.
- Les fenêtres et les éléments d'enveloppe contre les locaux non chauffés (plafond de caves, plancher de combles) ne sont pas subventionnés seuls. Ils peuvent être subventionnés dans le cadre de rénovations globales.
- Il n'y a plus de subventions fédérales pour le remplacement d'installations renouvelables, car pas d'économie de CO₂. Exception pour le remplacement de chaudières à bois, aide cantonale spécifique possible au cas par cas.
- Dès 10'000 fr. de subvention pour des mesures d'isolation, obligation de réaliser un audit CECB Plus.

Programme de subventions 2017

Résumé des aides à disposition des propriétaires



Programme de subventions 2017

Résumé des aides à disposition des propriétaires

Programme de subventions 2017

Les conditions détaillées sont précisées sur notre site internet www.vd.ch/subventions-energie

ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC CECB® PLUS

CATÉGORIE DE BÂTIMENT	SUBVENTIONS (FORFAIT)
Habitat individuel	1'000.-
Habitat collectif, administration et école	1'500.-

ISOLATION

	CONDITIONS W/m²K	SUBVENTIONS
Toit, mur et sol contre l'extérieur, mur et sol contre terre ou enterrés jusqu'à moins de 2 m	U _k ≤ 0.20	70.-/m²
	U _k ≤ 0.15	90.-/m²
Mur et sol enterré à plus de 2 m	U _k ≤ 0.25	70.-/m²
	U _k ≤ 0.15	90.-/m²

Bonus rénovation globale : +20.-/m² d'enveloppe ou +30.-/m² de SRE*.

RÉNOVATION COMPLÈTE AVEC LABELS

	HABITAT INDIVIDUEL	HABITAT COLLECTIF	AUTRES
Rénovation Minergie	100.-/m² SRE*	60.-/m² SRE*	40.-/m² SRE*
Rénovation ou nouvelle construction Minergie P	155.-/m² SRE*	90.-/m² SRE*	65.-/m² SRE*
Rénovation CECB C/B	90.-/m² SRE*	50.-/m² SRE*	35.-/m² SRE*
Rénovation CECB B/A	140.-/m² SRE*	80.-/m² SRE*	60.-/m² SRE*

* SRE - Surface de Référence Énergétique

Programme de subventions 2017

Résumé des aides à disposition des propriétaires

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

	EN CAS DE REPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE GAZ OU MAZOUT	EN CAS DE REPLACEMENT D'UN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
BOIS		
Chaudière à bûches ou pellets avec réservoir journalier	3'000.-	4'800.-
Chaudière à plaquettes ou pellets < 20kW	5'000.-	8'000.-
Chaudière à plaquettes ou pellets > 20kW	4'000.- + 50.-/kW	6'400.- + 80.-/kW
Bonus pour filtre à particules	1'000.-	1'000.-
POMPE À CHALEUR PAC		
PAC air eau < 20kW	3'000.-	4'800.-
PAC air eau > 20kW	1'800.- + 60.-/kW	2'700.- + 90.-/kW
PAC sol eau < 20kW	6'000.-	9'000.-
PAC sol eau > 20kW	2'400.- + 180.-/kW	3'600.- + 270.-/kW
CRÉATION D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR		
Habitat individuel	10'000.-	10'000.-
Autres	500.-/kW	500.-/kW

PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

	MONTANT DE BASE	BONUS*
P < 3kW (< env. 6 m ²)	4'000.-	4'000.-
P > 3kW (> env. 6 m ²)	2'500.- + 500.-/kW	2'500.- + 500.-/kW

* Si assainissement combiné de la toiture ou remplacement d'une production de chaleur existante par une source renouvelable.

Décembre 2016

Programme de subventions 2017

Recommandations pour les propriétaires

- Commencer par un audit énergétique CECB Plus effectué par un expert.
- Consulter les professionnels du domaine et comparer les offres.
- Ne pas tarder à faire sa demande en 2017. Si les moyens à disposition sont importants, ils ne sont pas illimités. Les travaux peuvent par contre être effectués en 2018 ou plus tard.
- Toujours attendre la décision d'octroi avant de commencer les travaux.
- Les travaux de rénovation énergétique sont déductibles des impôts, sauf part subventionnée.
- Au-delà de 400'000 fr., les subventions sont attribuées au cas par cas.

Programme de subventions 2017

Conclusions

- Les montants mis à disposition des propriétaires en 2017 pour mener des travaux d'efficacité énergétique doublent par rapport aux moyennes des dernières années.
- De nouveaux domaines sont désormais subventionnés, à l'image du remplacement des chauffages au gaz ou au mazout.
- L'assainissement du parc immobilier contribue activement à la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂.

Les conditions détaillées sont disponibles sur les pages énergie du portail de l'Etat de Vaud: **www.vd.ch/subventions-energie**

Le dépôt des demandes selon les conditions pour 2017 est possible **dès le 3 janvier.**